

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	5
Quoi de neuf à la chapelle St Thomas ?	8
Manifestations	10
Découverte des orchidées sauvages d'Aizier	14
Renseignements pratiques	16

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Chacun aura pu le remarquer, la commune d'Aizier n'est pas épargnée par la pression immobilière.

C'est dans ce contexte que s'édifient simultanément cinq nouvelles habitations.

Ces habitations sont toutes situées dans le périmètre de protection des monuments historiques, ce qui implique que ces dossiers ont été instruits par l'architecte des bâtiments de France à Evreux.

Afin d'être en harmonie avec l'habitat existant, j'ai, en accord avec le Conseil Municipal, écrit à l'architecte pour que soit systématiquement prescrit du chaume, de l'ardoise ou de la tuile normande sur les couvertures des maisons situées dans ces secteurs protégés de la commune.

Malgré cela, nous savons que la préservation du cadre de vie ne se limite pas seulement aux choix de quelques matériaux de qualité. Des maisons et des jardins bien entretenus contribuent tout autant à embellir notre environnement. C'est pourquoi la municipalité, à travers l'excellent travail de Madame Lanos, a donné le ton en matière de fleurissement. Il ne demande qu'à être complété par chacun...

Permettez-moi au nom de notre petite communauté de souhaiter la bienvenue aux futurs nouveaux habitants.

Bonnes vacances à tous,

Benoit GATINET

Administration communale

Subventions communales :

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2007, pour un montant de 1 450 euros :

Union des Anciens Combattants de Quillebeuf	15.00 €
Association Actions Niger	15.00 €
Croix Rouge Française	15.00 €
Les Papillons Blancs	30.00 €
Amis des monuments et Sites de l'Eure	26.00 €
Sauvegarde du Prieuré Saint-Thomas	230.00 €
Association des Maires du Canton	77.00 €
Association des Secrétaire de Mairie	20.00 €
Association Récréa'Mômes	15.00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville	45.00 €
Club Nautique Risle-Seine de Toutainville	45.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de Routot	15.00 €
FCIC Le Bel Air	125.00 €
Saint-Philbert A.C. Tennis	30.00 €
Comité de Loisirs	605.00 €
Association Charline	20.00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S	68.00 €
Divers	54.00 €

Enfouissement des lignes EDF-France Telecom :

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous informe que la dernière partie des travaux d'enfouissement des lignes sera réalisée au cours du 2e semestre 2007.

La commune participera à hauteur de 50% du coût du mètre linéaire de tranchées pour les riverains concernés.

Une petite histoire de petites gens

11 mai 1849

Quelque part en Roumois, un « petit poussin des haies » attire, par ses cris, l'attention d'un passant : ce bébé n'a pas de père et sa mère l'a définitivement oublié.

C'est avec le collier N° 266 que l'hospice de Rouen se chargera de l'enfant trouvé.

Pour l'état civil, cette petite fille sera : « Louise Castinet, née de parents inconnus ». Comme toutes les pupilles de l'assistance publique, elle va apprendre le dur métier de bonne à tout faire.



9 septembre 1872

Louise Castinet épouse Paul François Legenvre de Vatteville-la-Rue. Elle a 23 ans.

Paul est cantonnier de la Basse-Seine, il gagne peu mais son salaire est assuré.

Il est nommé, à Aizier, contrôleur d'endiguements et habite une petite maison près de l'église.

Il est assez instruit, ce qui va lui permettre d'être témoin de beaucoup d'actes d'état-civil de la commune.

Louise et Paul Legenvre, en 1877 ont une fille Augustine-Ernestine qui épousera plus tard Joseph Vivet, maître d'hôtel dans une auberge du pays.

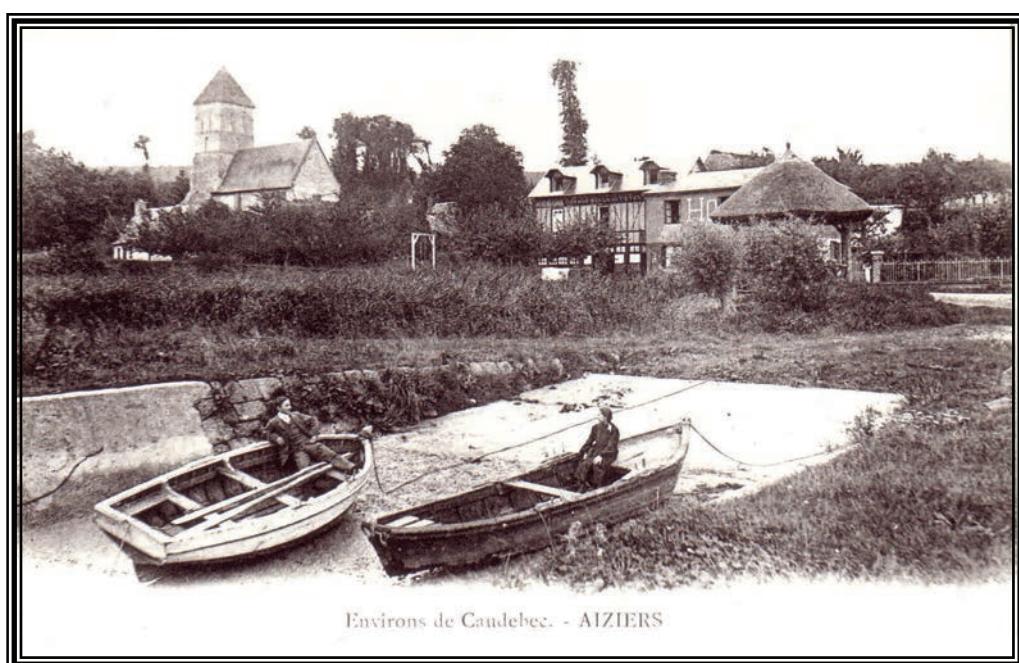
Mercredi 9 juin 1886

Monsieur Duménil père s'amarre à la cale d'Aizier pour y vendre ses moules. Son fils Gustave-Alfred, 21 ans, qui est en convalescence, l'accompagne. Ils viennent de Honfleur et s'arrêtent, comme de coutume, à chaque port du bord de Seine.

Les ménagères ont entendu sa trompette à sanglier. Elles descendent sur le quai.

A ce moment, sans bruit, une femme traverse le terre-plein d'un pas de somnambule. C'est la pauvre Louise Legenvre qui souffre effroyablement de l'estomac depuis 3 ans. Le docteur consulté et les médicaments n'apaisent plus les douleurs mais ont épuisé l'argent du ménage.

Sans penser à sa fille Augustine de 9 ans qui est à l'école, Louise se laisse glisser dans la Seine pour en terminer avec la souffrance, le désespoir et la misère qu'elle occasionne par les traitements coûteux.



Le jeune Gustave a compris le drame : il se jette à l'eau, saisit la femme par ses jupons et la ramène sur le quai malgré la marée haute et le bord glissant de boue. Il est chaudement félicité pour son courage.

Le Maire, Monsieur Michel Leclerc, prévenu par les clamours des témoins de ce drame, fera le nécessaire auprès des Ponts et Chaussées pour que soient prises en compte les maladies des épouses des cantonniers, par une assurance santé.

L'état de Louise ira en s'améliorant.

Elle décèdera le 6 janvier 1892, sans avoir eu la joie de connaître ses deux petites filles Madeleine et Odette.

Son corps repose, anonyme, sous la terre du cimetière d'Aizier.

Le temps, grand balayeur de mémoire,
fait tout oublier !

La presque centenaire

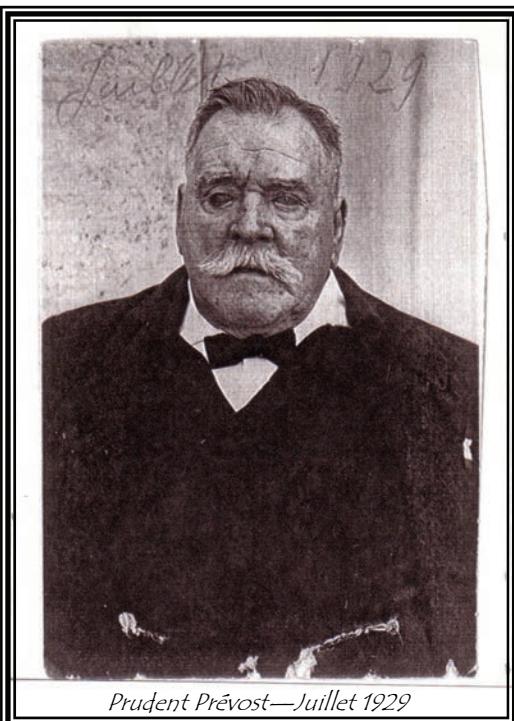
Quelle surprise de voir arriver Marthe-Denise Prévost, à Aizier, le 11 mai 2007.

Se sentant vieillir, elle voulait revoir son village natal, les maisons de ses parents et, surtout la place qu'elle occuperait au cimetière, près d'eux.

Descendue avec deux amies, au gîte « Les Sources bleues », M. et Mme Laurent ont voulu réunir autour d'elle, les personnes ayant connu sa famille.

L'état civil la fait naître le 19 février 1910 au lieu de 1908 par un oubli de son père à la déclarer. Le prénom de Marthe ne plaisait pas à sa mère, c'est Suzy qu'elle se fera appeler.

C'est donc à 98 ans qu'elle revient à Aizier.



Sa mémoire est extraordinaire : elle connaît son arbre généalogique sans oublier personne, elle raconte des anecdotes avec la précision d'une fillette curieuse de tout.

Elle parle avec émotion de M. Leclerc, des Simon, des Hoc, des Gatinet, des Lefebvre ses voisins, etc...

Elle décrit la vie de son père Prudent Théodule sur les bateaux et les oranges qu'il glissait, la nuit, près du visage de ses enfants.

Les anguilles et les crevettes étaient souvent au menu.

Le cheval permettait de monter à Bourneville. La cochonne, nommée Elise, la suivait comme un chien et servait de monture aux deux filles. Quand elle fut sacrifiée, seuls, les garçons voulaient en manger.

Suzy, les yeux un peu fatigués et un peu voûtée, avec son corsage rose, pétille de vitalité.

Elle revivait sa jeunesse restée intacte en elle, et timidement, elle ajoute « je n'aime pas les vieux »!

Nous, les « vieux » de cette trempe nous donnent espoir de pouvoir vieillir comme Marthe-Denise, dite Suzy Prévost.

Quoi de neuf à la chapelle Saint Thomas ?

Par Luc BONNIN

Un grand pas en avant à la chapelle Saint-Thomas !

Il existait, dans le temps, un panneau d'accueil à la chapelle. Il avait été posé par le Parc de Brotonne en 1987. En trop mauvais état, il avait été démonté l'année dernière.

20 ans plus tard, le site de la chapelle Saint-Thomas se voit doter d'un **sentier d'interprétation**, devenant ainsi la première léproserie médiévale à être expliquée au grand public et valorisée, au moins en France, si ce n'est en Europe.

L'association Sauvegarde et Renouveau du Prieuré Saint Thomas a travaillé à sa conception et sa réalisation pendant près de 18 mois.

Les visiteurs (dont le nombre est estimé entre 4 et 5000 par an) disposeront donc enfin des clefs de compréhension du site et de ses vestiges.



L'ancien panneau posé en 1987



Un totem d'accueil et six tables de lectures inclinées, en accès libre toute l'année

Tout ce travail a été rendu possible grâce aux importantes **recherches menées par les archéologues depuis 10 ans**, tant sur le terrain en été, que dans les bureaux et dans les archives en hiver. C'est également le recoupement des hypothèses formulées par les archéologues pour Saint Thomas d'Aizier avec les observations réalisées sur d'autres sites en Europe qui a permis la conception des panneaux du sentier d'interprétation.

Le sentier se compose d'un panneau d'accueil et de 6 tables de lecture inclinées qui racontent l'histoire de la léproserie Saint-Thomas d'Aizier et de ses habitants :

- **Chronologie et topographie** du site : pourquoi une léproserie à Aizier au Moyen Age, les traces d'occupation gauloises, la dédicace à Saint Thomas Becket
- La léproserie Saint Thomas d'Aizier, **une fondation charitable** : qu'est-ce qu'une léproserie au XIIème siècle, un lieu de vie organisé sur le modèle monastique, ce que l'on sait de Saint Thomas d'Aizier
- **Traditions populaires et rites chrétiens** : les traditions pratiquées sur le site, la mare, les processions et pèlerinages, les branches nouées
- **La chapelle** proprement dite et son histoire
- **Lèpre et lépreux au Moyen Age** : la conception de la lèpre au Moyen Age, l'entrée des malades en léproserie, le statut du lépreux, les soins dispensés
- **Le cimetière** : qui est enterré, l'organisation du cimetière, les modes d'inhumation, les informations apportées par les archéologues

Et après ?

Les projets ne s'arrêtent jamais à la chapelle Saint Thomas ...

Cet été encore les **fouilles archéologiques** continueront (suite des bâtiments et du cimetière). Une **offre pédagogique** à destination des scolaires devrait par ailleurs être conçue en partenariat avec le Parc des Boucles de la Seine et l'académie.

Enfin, la commune d'Aizier est en train d'envisager un **projet de valorisation plus poussé** avec la région, le département de l'Eure, le Parc des Boucles de la Seine et le pays Risle Estuaire. Il comprendra un stationnement paysager commun avec Viking aventure, un kiosque d'accueil également mutualisé avec Viking aventure, un espace d'accueil des randonneurs donnant sur la Seine, une amélioration des circulations sur le site de Saint Thomas, la stabilisation des vestiges, une amélioration du sentier, en fonction des conclusions des recherches toujours en cours, un reboisement du site pour recréer l'écrin végétal.

Comme le sentier, ce dernier projet s'inscrit dans le cadre du **contrat de pays Risle Estuaire**, dont l'objectif est de privilégier certains projets (dans les domaines économiques, sociaux et touristiques) pour leur action structurante et éviter ainsi un saupoudrage des subventions publiques.

Nous tenons à remercier ceux qui ont rendu ce projet réalisable :

- les financeurs : la région pour 50%, le département pour 30%, l'association pour 20%
- les réalisateurs : Les Clefs du Patrimoine (pour la conception du sentier, la rédaction des textes, la recherche de l'iconographie, le pilotage du projet), l'agence havraise Pixell (pour le graphisme), l'entreprise Boscher signalétique (pour la fabrication et la pose).

Luc Bonnin

Manifestations

Dimanche 10 décembre 2006, Arbre de Noël

Le Comité de Loisirs du village a été heureux d'offrir aux familles un beau spectacle « Germaine au fil de l'eau » : comédie et musique pour chanter l'eau et de l'obligation de protéger cet élément si indispensable à la vie et si fragile.

Anne Fulgence et Catherine Coquet ont charmé et amusé petits et grands encore cette année. Merci à elles.



Belle prestation aussi du Père Noël, toujours ponctuel, et qui a tenu encore une fois ses promesses en gâtant beaucoup les enfants. C'est dans une salle somptueuse, grâce aux doigts magiques de Sylvaine, que les enfants ont déballés leurs cadeaux tandis que Claudine a flatté nos palais. Malgré une commande réduite à « petits fours », le pâtissier nous a servi des gâteaux plus grands que les ventres des enfants.

Les échanges amicaux de fins d'année ont réchauffé les coeurs des invités, ce qui stimule les filles du Comité de Loisirs qui mettent tout en œuvre pour valoriser la cordialité au sein du village.

Une nouvelle surprise pour Noël 2007, en projet !!!

Nelly Girard



Samedi 13 janvier 2007, au théâtre ce soir ...

« La mise en scène est de Pierre Sabbagh, les décors sont de Roger Harth, les costumes de Donald Cardwell ... ». Non, nous ne regardons pas la célèbre émission télévisée « Au théâtre ce soir » diffusée sur le petit écran entre 1966 et 1988, mais nous sommes bien à Aizier, dans notre petite salle communale, et ce soir c'est la fête. Et pourquoi cet enthousiasme aujourd'hui ? Eh bien, je vais vous le dire : En fin d'après midi, Monsieur le Maire, entouré des membres du conseil municipal, ainsi que des membres des associations de la commune nous a présenté ses vœux pour la nouvelle année, a effectué le bilan des réalisations de l'année écoulée et énoncé le programme pour 2007.



Un petit « apéritif dinatoire » fut ensuite servi, suivi de la traditionnelle galette des rois, offerts à la fois par la municipalité et le Comité des Loisirs.

Chacun aura pu apercevoir, au fond de la salle, bien cachés par un immense rideau, une structure imposante, mais aussi des projecteurs, des personnes s'affairant, discrètement, à effectuer les derniers réglages, à peaufiner les derniers détails de leur spectacle avant que ne résonnent les trois coups.

Car ce soir à Aizier, nos amis « Les Baladins de la Haule » nous présentent leur nouvelle création, deux pièces en un acte « L'affaire de la rue de Lourcine » d'Eugène Labiche et « On purge bébé » de Georges Feydeau.

Il suffit d'écouter les rires et les nombreux applaudissements d'un public conquis pour évaluer le succès de cette soirée.



C. Foliot

Vendredi 2 février 2007, départ de Corine.

Corine Bachelet a pris ses fonctions au poste de secrétaire de mairie en remplacement de madame Desmarais en Août 2002. Elle a rempli sa mission avec compétences et gentillesse pendant ces quatre années de collaboration. Corine partageait son emploi du temps professionnel entre deux communes. La commune de Bourneville lui ayant proposé un temps complet, Corine nous a donc quittés le 31 janvier 2007 pour prendre le poste à temps plein de Bourneville.

Un pot et un cadeau ont été offerts par la municipalité pour honorer son travail et son dévouement auprès des habitants de la commune. D'ailleurs, de nombreux aizierois sont venus ce soir lui témoigner de leur reconnaissance et de leur amitié. Souhaitons à Corine beaucoup de joie et de réussite pour sa nouvelle affectation.

Nous avons profité de cette soirée pour présenter à la population notre nouvelle secrétaire Nathalie Nédeau et lui souhaiter la bienvenue à Aizier.



C. Foliot



Fête du Bonhomme-Hiver, millésime 2007

La fête du Bonhomme-Hiver fut particulièrement réussie cette année. Le 10 février, on y croisait du beau monde : Zorro et madame Zorrote, le roi Arthur et ses chevaliers, le capitaine Crochet en grande tenue d'apparat, des clowns, un joli Pierrot avec un petit Arlequin, une ravissante petite indienne, de belles princesses, une charmante famille indienne (re)venue de leurs lointaines amériques, une belle jardinière cultivant les fruits et les légumes de l'amitié, deux princesses égyptiennes, de jolies dames, de jolies danseuses, un dévoreur de mots avec son inséparable pomme. A part quelques « hippies » et individus suspects à tignasse hirsute qu'il fallut surveiller discrètement, tout se déroula dans la bonne humeur.

Le Bonhomme-Hiver avait endossé son habit de cérémonie et présidait, sceptre à la main, au dîner-raclette traditionnel.

Les enfants, plus nombreux cette année, ont bien joué, mais peu mangé. Pas de fausse note : sur l'air de « Jeanneton prend sa faucille, Larrirette ... » le bonhomme a brûlé avec un tel entrain qu'il a failli nous priver de printemps en invitant l'été avant l'heure...

Bonne soirée à refaire l'année prochaine !

Nelly Girard



Découverte des orchidées sauvages d'Aizier

En ce samedi ensoleillé, une petite dizaine de villageois se sont retrouvés en bord de Seine afin de découvrir la richesse floristique d'Aizier.



Notre balade prospective a commencé dans le sous bois afin de rencontrer des espèces caractéristiques des zones d'ombre.

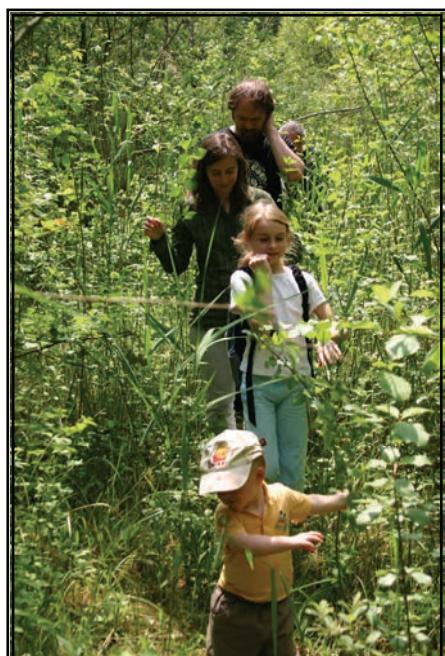
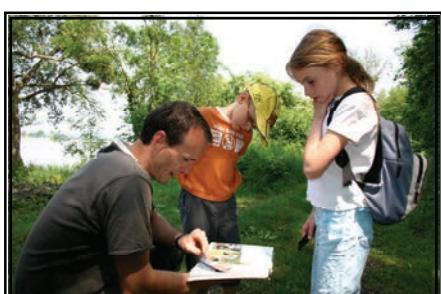
Notre première orchidée est toute verte, deux grosses feuilles rondes et des sortes de petits bonhommes verts et jaunes en guise de fleurs et se nomme la **Listère**.

Plus loin, dans le marais, une tâche blanche ! Mais on dirait du muguet ! Non c'est la **Céphalanthère** avec ces longues feuilles lancéolées et ces grosses fleurs blanches.

Les enfants, Roxane, Antoine et Hugo sont nos guides, ce sont eux qui trouvent les jolies fleurs, « il y en a des roses par là » ! Alors pour les roses, ça se complique, il faut regarder si les feuilles ont des tâches, si les tâches sont grosses, si sur les fleurs il y a des points ou des lignes de dessinés, ce sont les **Dactylorizes**. Il y a la dactylorize de Fuchs et la négligée.

Toujours dans les teintes roses, il y en a une qui ressemble à une petite pyramide, c'est l'**Orchis pyramidal**.

Au passage, nous avons pu admirer deux autres plantes rares (non orchidées), la **Langue de serpent** qui est protégée au niveau régional et la **Pyrole à feuilles rondes** qui est elle aussi protégée, mais au niveau national.



Découverte des orchidées sauvages d'Aizier

Ravis de ces découvertes, mais encore avides de nouvelles orchidées, nous quittions le marais en direction de la forêt et nous cherchons la **Néottie nid d'oiseau** (les racines forment un petit nid) que nous finissons par trouver. Elle est marron-jaune et très discrète dans le tapis de feuilles. C'était un très bel après midi, et pour ceux qui n'ont pas pu se libérer, nous tenterons de vous organiser une autre sortie l'an prochain.

Gwendal et Magali Bodilis



Renseignements pratiques

Permanence de la Mairie

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02.32.42.18.40**, ou envoyer un fax à ce même numéro.

Vous pouvez aussi nous écrire, via internet, à l'adresse électronique suivante : **mairie.aizier@wanadoo.fr**.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

- ◊ M. GATINET, Maire (02 32 56 52 86)
- ou
- ◊ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

Pendant la période des congés d'été, le secrétariat sera fermé les jeudis 12, 19 et 26 juillet 2007.

Quelques dates à retenir

- ◊ Le dimanche 2 septembre 2007 Fête de la Saint-Gorgon à Tocqueville
- ◊ Le samedi 15 septembre 2007 et Journées du Patrimoine
le dimanche 16 septembre 2007

Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

Ramassage des ordures ménagères

Vendredi 17 août 2007 au lieu de jeudi 16 août

Vendredi 2 novembre 2007 au lieu de jeudi 1er novembre

Vendredi 28 décembre 2007 au lieu de jeudi 27 décembre

Jeunes français de 16 ans, filles et garçons, faites-vous recenser !

Tous les français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants. Le recensement est obligatoire. Présentez-vous à la mairie avec le **livret de famille de vos parents, votre carte d'identité, un justificatif de domicile et de la 2ème nationalité**.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état, etc...).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.

Quelques nouvelles de l'ADSL

Après les nombreuses actions que nous avons entreprises pour obtenir le haut-débit, nous vous informons que la municipalité a postulé au « plan gouvernemental de couverture en haut-débit pour les zones rurales » proposé par l'Etat.

Malgré le soutien de notre député, la partie n'est pas gagnée !

En parallèle, nous vous invitons vivement à vous manifester auprès de du fournisseur d'accès mandaté par le Conseil Général.

Effectivement, la seule solution envisageable serait l'installation d'une antenne WIMAX. *Sachant que cette solution serait réalisable uniquement si un minimum de quinze personnes se font connaître auprès d'ALTITUDE TELECOM en téléphonant au 0.892.760.800.*

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'article «Les besoins étudiés au cas par cas» paru dans l'Eveil le 19.06.2007, et disponible à la mairie pour consultation.

Taille des Haies

Nous vous rappelons que, pour la sécurité et le bien-être de tous, les haies en bordure des chemins et des routes doivent être taillées régulièrement.

Tontes de pelouses et feux de broussailles

Nous vous informons que l'arrêté municipal du 12 juillet 1990, interdit toutes utilisations d'engins bruyants (tracteurs-tondeuses, tondeuses, tronçonneuses, taille haies) les dimanches et jours fériés. Il en est de même pour tous les feux de végétaux (les autres types de feux étant interdits). Cet arrêté a pour but de préserver un minimum de tranquillité profitable à tous.

Fauchage des chardons

Nous rappelons, aux propriétaires ou locataires de terrain, l'arrêté pris par la commune concernant le fauchage des chardons.

ARRETE

Nous Maire de la Commune d'Aizier (Eure)

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des collectivités territoriales

Considérant qu'il y a lieu de préserver la salubrité publique ;

Considérant que la prolifération des chardons, orties et autres plantes nuisibles des parcelles non entretenues dont les semences risquent de contaminer les propriétés voisines

ARRETONS

Article 1: sur l'ensemble de territoire de la commune d'Aizier, les propriétaires usufruitiers, fermiers ou usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons, orties et autres plantes nuisibles dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

La destruction des chardons devra être opérée chaque année durant les mois de juin et juillet par voie chimique ou mécanique et être terminée, au plus tard, avant la floraison.

Article 2: les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : M. le commandant de la Brigade de Quillebeuf est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de Bernay.

Fusées, pétards ...

Nous attirons votre attention sur l'emploi de fusées, pétards ou autres pièces d'artifices qui peut être source de nuisances ou de dangers : accidents, incendies
Nous vous recommandons d'être prudent et vigilant lors de l'emploi de ces artifices.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Trouville-la-Haule

<u>Horaires d'été du 15 avril au 15 octobre</u>	<u>Horaires d'été du 16 octobre au 14 avril</u>
Lundi : Fermé	Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 - 12h30	Mardi : 09h00 - 12h30
Mercredi : 14h00 - 18h00	Mercredi : 14h00 - 17h00
Jeudi : 09h00 - 12h30	Jeudi : 09h00 - 12h30
Vendredi : 14h00-19h00	Vendredi : 14h00-17h00
Samedi : 14h00-19h00	Samedi : 14h00-17h00
1er et 3ème Dimanche du mois : 10h00 -12h00	1er Dimanche du mois : 10h00 -12h00
2ème et 4ème Dimanche du mois : Fermé	

Quelques rappels :

- ⇒ La déchetterie est fermée le Samedi et le Dimanche aux Artisans
- ⇒ N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile